



Accusation pour vol mensonger

Par **doradolli**, le **27/06/2009** à **11:44**

Bonjour,

J'aurais besoin de réponses. Voilà mon employeur cherche à me licencier pour faite grave, depuis mon retour de maternité, il à trouver le prétexte que je lui volait dans sont portefeuille depuis plusieurs mois et qu'elle avait 2 témoins,qui ont constater le manque de billets manquants (soit disant presque 2000 euros) à savoir son assistant ainsi que son sous-traitant depuis plus de 25 années. Il m'à menacée de lui rédiger immédiatement une lettre de démission sinon il portait plainte, j'ai refusée de lui faire cette démission car je n'ai rien voler, et il à porter plainte.

J'ai été convoquée par le commissariat qui m'ont déstabilisée et traitant comme une voleuse, alors que je suis innocente !!!! Me disant que tout les documents que je possédait pour prouver que c'était une machination pour me licencié (main courante pour le vol, plainte pour diffamation au procureur du tgi)ne servait à rien et c'est le procureur qui déciderait. Qu'en pensez vous, j'ai l'impression que malgré mon innocence tout est contre moi (on dirai qu'elle à réussit a convaicre les policiers que j'étais coupable) Ques-ce qui va m'arrivez ? Le procureur va t-il faire suite alors que seule la preuve de contat et non de prise sur le fait accompli, est en cause ? Merci de votre aide...

Par **doradolli**, le **27/06/2009** à **15:27**

Bonjour,

Merci beaucoup de votre réponse super rapide.

Je vais esseyer de vous en dire plus.

Je travaille dans une petite entreprise d'art déco de luxe (7-8 employés) qui se compose d'un magasin ainsi que d'un atelier. J'ai été embauché en 10/2006 pour faire du ménége dans le magasin et surprise, à mon retour de congé maternité elle m'annonce que ma remplaceante va être embauchée et que moi je vais être mutée à l'atelier mais que je ne suis pas obliger d'accepter. J'ai signer l'avenant car avec mon bébé je ne pouvais être au chômage. Depuis je fait de tout et du n'importe quois afin de me disuadez de partir, mais je n'ai pas de caractère et je me tait et je fait. Jusqu'au fameux jour elle m'a expressement dit "je vous ai tendu un piège et vou êtes tombé dedand" en laissant la porte de son bureau ouverte et son sac sur la table en partant déjeuner (chose qu'elle n'avait jamais fait), et en me disant de faire le ménage en sont absence. Ses seules preuves sont donc ses 2 employés (j'ai leurs noms) qui ont soit disant compter les billet avant de partir déjeuner et qui les ont recompter en arrivant et bien entendu il en manquais ! Il n'y a pas de cameras, mais juste ses accusations et les 2 personnes qui atteste le manque d'argent. Le landemain matin j'ai fait un courrier a mes employeur pour formaliser les faits fallacieux,une main courante au commissariat et j'ai

également voulu porté plainte mais la police n'a pas voulu prendre ma plainte en disant qu'il fallait écrire au procureur pour porter plainte, ce que j'ai fait. J'ai également informé l'inspection du travail qui m'ont juste un peu orienté pour les prud'hommes. Quand aux autres salariés il ne veulent pas s'en mêler par peur de repressaille. j'ai été convoqué par la police pour cette plainte (pas par le directeur et il n'y a pas de pétition) juste la police qui avait l'air de ne pas me croire mais de les croire eux (l'employeur et ses témoins). Voilà, je ne reste pas sans réaction mais me demande si le procureur vas envoyer cette histoire au pénal, j'ai un peu peur car je suis innocente !!! Merci de votre future réponse, Cordialement.

Par **doradolli**, le **02/07/2009** à **09:24**

Bonjour,

J'aurais encore quelques questions. Voilà Suite a tout ça je suis en mise à pied conservatoire depuis le 10 juin 2009 jusqu'au 8 juillet 2009 jour de ma convocation, ou je dois m'y rendre avec un assistant du salarié. Est ce que mon salaire du mois de juin doit être payé ou pas ? Merci de me répondre car plusieurs personnes me disent que oui car la décision n'est pas intervenue avant la fin du mois, et d'autre me dise qu'elle est dans sont droit. Je ne sais plus qui croire.

Par **jeetendra**, le **02/07/2009** à **10:31**

bonjour, prenez rapidement contact avec le Barreau des Avocats du 93, adresse ci-dessous, il vous faut un [fluo]avocat pour vous défendre [/fluo]face aux accusations de votre employeur, courage à vous, cordialement

Maison de l'Avocat et du Droit
11/13 rue de l'Indépendance
93011 BOBIGNY Cedex
Tél. 01.41.60.80.80 - Fax 01.41.60.80.89

Palais de Justice
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY Cedex
Tél 01.48.96.20.96 - Fax 01.48.30.02.48